

M. Marc GUILLAUME
Préfet de la région d'Île-de-France
5, rue Leblanc
75911 PARIS – Cedex 15

Objet : Réponse avis de l'Etat PCAET CCDH

le 23 avril 2021

Monsieur le Préfet,

Vous avez présenté, par un courrier en date du 19 février 2021, la dynamique, les qualités et la cohérence du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) déposé sur la plateforme « Territoires & Climat » du 23 décembre 2020, tout en pointant quelques manquements.

Concernant le réseau de chaleur de Dourdan, il est prévu dans le programme d'actions du PCAET de la CCDH d'étudier la possibilité de diversifier son alimentation en biomasse bois lors du renouvellement de la délégation de service public. Il est également prévu d'analyser ses possibilités d'extension et de raccordement des nouveaux quartiers de logements, notamment sur le secteur « Puits-des-Champs » (350 logements sur 9,5 ha urbanisable) qui fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation dans la Plan Local d'Urbanisme de Dourdan. La CCDH sera à l'initiative de la concertation avec la commune, cette dernière étant le maître d'œuvre de la démarche.

Comme évoqué dans l'annexe jointe au courrier, le Conseil communautaire de la CCDH s'est engagé à la réalisation, avant le 1er juillet 2021, d'un plan air en application de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Les services de la communauté de communes ont initié les premières réflexions et se sont rapproché des services des services de l'Etat pour échanger sur les enjeux. Le PCAET répondant déjà aux objectifs du PREPA, le plan air détaillera et confortera les actions inscrites dans la programmation.

Par ailleurs, et conformément à l'article L.121-16 du code de l'environnement, le bilan de la concertation préalable – que vous trouverez ci-joint – sera rendu public sera présenté lors de la consultation du public envisagée pour le 2^e trimestre 2021.

Enfin, bien que non formellement évoqué dans les documents constituant le PCAET, la démarche d'élaboration a intégrée une forte dimension partenariale. Ce sont 28 réunions – comités de pilotage, groupes de travail et comité des partenaires – qui ont été organisées pendant deux années pour un total de 460

participants cumulés : représentants d'institutions et d'entreprises, membres d'associations et de collectifs et élus des communes membres de l'intercommunalité.

Mise en place pour l'élaboration du document stratégique, ce mode de gouvernance partenariale sera reconduit pour suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET sur 6 ans. Les membres de la communauté départementale de la transition énergétique de l'Essonne (CDTE) y retrouveront toute leur place.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Rémi BOYER

